

Madame la Présidente du CIQ Saint André  
Elisabeth Peliccio  
11 Bd Jean Labro  
13016 Marseille

Marseille le 28 novembre 2023

REF : 20231115 Projet ferroviaire MET

Objet : Réponses aux interrogations des riverains

Madame la présidente du CIQ Saint-André,

Suite à la réunion du 14 novembre 2023 et des déclarations lues sur les réseaux sociaux, je me dois d'apporter des réponses objectives sur notre fonctionnement et les contraintes réglementaires auxquelles nous nous soumettons avec la plus grande vigilance et dans le plus grand respect.

Pour rappel, le projet ferroviaire de Med Europe fait partie intégrante du projet de fermeture de la gare du Canet, projet piloté et coordonné par le GPMM. Ces travaux s'opèrent dans une volonté de renforcer la logistique ferroviaire sur le territoire, qui reste un moyen plus neutre en carbone que le transport routier et en plein respect des réglementations.

Pour votre parfaite information, Med Europe Terminal dispose des certifications suivantes :

Nous sommes certifiés ISO 9001 (qualité), ISO 45001 (sécurité), ISO 14001 (environnement) par le LRQA, organisme mondialement reconnu. Nous sommes également Opérateur Economique Agréé full par les Douanes incluant les processus sécurité et sûreté. SGS, dont la renommée mondiale n'est plus à présenter, nous a certifié « Good Distribution Practice » pour la gestion de nos conteneurs frigorifiques par le groupe SGS. La Préfecture reconnaît notre savoir-faire par la certification ISPS. Enfin, nous avons un conseiller matières dangereuses dûment habilité, disponible pour répondre à nos questions, qui nous audite annuellement et dont le rapport est communiqué aux autorités compétentes.

L'ensemble de ces reconnaissances comportent un volet réglementaire qui est minutieusement inspecté lors des audits annuels de chaque organisme. Nous travaillons en pleine conformité avec les lois internationales, européennes, nationales et locales pour la gestion des matières dangereuses à savoir IMDG, ADR, RID et le règlement local portuaire.

Nous nous y conformons au quotidien en respectant le règlement local du GPMM et plus précisément l'annexe 6. La Capitainerie contrôle quotidiennement le positionnement de nos conteneurs sur le terminal. A la Demande de la DREAL, depuis 2018 nous contrôlons la conformité des entreprises de transports routier des marchandises dangereuses, mandatés par les transitaires. Depuis 2012, nous réalisons et mettons à jour une étude de dangers matières dangereuses tous les 5 ans. La mise à jour est en cours. Ces études ont conduit à la suppression des conteneurs de classe 2.3 ou en quantité très

**Med Europe Terminal, marque commerciale d'Intramar SA pour ses activités conteneurs et vrac**

Siège Social : INTRAMAR SA Enceinte portuaire CS 50593 13344 MARSEILLE Cedex 15 France

Tél. : +33 (0)4 91 09 60 00 Fax : +33 (0)4 91 09 60 05 [www.med-europe-terminal.com](http://www.med-europe-terminal.com)

SA au capital de 500 000,20 Euros, RCS MARSEILLE B 055 809 404-SIRET 05580940400050-CODE NAF 5224 A



limité. Aucun conteneur de cette classe en 2022. Nous n'acceptons pas les conteneurs de classe 7, ils sont interdits par les autorités donc pas de radioactivité. La classe 1 est interdite également sauf en quantité minimale pour certaines sous classe qui ne présente pas de risque. L'ensemble de ces classes sont détournées sur les bassins ouest. Les conteneurs de classe 5.1 font l'objet d'un traitement particulier, conforme à la réglementation dont le détail ne peut être dévoilé pour des raisons de sûreté. Encore une fois, le GPMM et notre service dédié veillent au respect de sa bonne application.

Règlementairement, il est important de noter que les conteneurs ne sont pas stockés sur le terminal mais bien en transit.

Veuillez noter que nous ne sommes pas un site classé Sévésos par les autorités.

Je reste, ainsi que mes équipes et le GPMM, à votre entière disposition si vous souhaitez de plus amples informations.

**Stéphanie Le Nir**  
Directrice Générale